Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260605-2026_06_05_22-DE

St Aubin du Cormier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, M. Bruno RENOUARD, Mme Catherine LEBON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Régine BRIELLE, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Chloé GONORT ACHER, Mme Lydie HERVIEU, M. Franck JOURDAN, M. Thomas JUHEL, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Jean LEFRANC, Mme Cécilia LEMOINE, Mme Cécile MARCHAND, M. William POMMIER, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

5 excusé(e)s : Mme Cécile BREGEON ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Claire BOULAY ayant donné pouvoir à Mme Chloé GONORT ACHER, , M. Vincent LE GOUARD ayant donné pouvoir à M. Bruno RENOUARD, Mme Anouchka MEHEUST ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Jean-Philippe ROUDIER ayant donné pouvoir à M. Franck JOURDAN.

3 absent(e)s : Mme Chloé BEAULIEU, M. Arnaud FOUQUE, M. Yves LE ROUX.

Secrétaires de séance : M. POMMIER William
Date de convocation : le 29 mai 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_06_05_22 Nomenclature : 4.1

Adhésion à la Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35 mise en œuvre par le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine
Rapporteur : M. Vincent BONNISSEAU

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale
Vu la délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'administration du CDG 35,
M. Vincent BONNISSEAU informe à l'assemblée délibérante :
Les Centres de Gestion accompagnent les collectivités et établissements publics de leur ressort en mettant à leur disposition des services et des expertises. Ils exercent des missions obligatoires et des missions facultatives.
En Ille et Vilaine, les collectivités et établissements publics, affiliés à titre obligatoire ou volontaire, ont confié au CDG 35 un ensemble de missions facultatives permettant de mutualiser les compétences et les moyens.
Ce partenariat offre aux collectivités la possibilité de recourir à l'expertise d'un tiers de confiance.
La convention proposée définit les modalités d'accès et d'utilisation des missions facultatives,
La signature vaut adhésion de principe aux conditions générales applicables à chaque mission, sans obligation de recours effectif à l'ensemble d'entre elles.
En signant cette convention, la collectivité ou l'établissement public :

- Bénéficie de l'ensemble des missions facultatives mises en place par le CDG 35,
- S'engage à respecter les modalités d'exécution prévues,
- Accepte que certaines missions soient accessibles uniquement sur demande expresse et sous réserve des moyens disponibles.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260605-2026_06_05_22-DE

Ces missions viennent en complément du socle de services d'intérêt général assuré à toutes les collectivités.
Elles permettent aux signataires de recourir, selon leurs besoins, à l'expertise du CDG 35 dans un cadre clair et équitable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh